

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT : 2 € / m3

La participation de la commune au fonctionnement du SMITEURTC (Syndicat Mixte de traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux) s'élève à 1,80 € /m3

Seul le différentiel de 20 centimes / m3 reste dans le budget de la commune pour financer d'éventuels travaux de rénovation du réseau.

Cela représente entre 3 600 € et 3 800 € par an.

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

Depuis 2017, les tarifs de la PAC sont fixés comme suit :

- Redevance de base par logement individuel : 2 000 €
- Collectifs : par logement supplémentaire : 500 €